

## **RAPPORT N° 496 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 15 JUIN 2025**

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 7 au 14 juin 2025 et documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, cinq (5) personnes ont été assassinées dans les provinces de Cibitoke, Gitega et Rumonge.

Le rapport fait également état de quatre (4) personnes grièvement blessées par des Imbonerakure, principalement dans le cadre des cas d'intolérance politique consécutifs au récent scrutin, ainsi que de l'arrestation arbitraire de trois (3) responsables associatifs à l'aéroport international Melchior Ndadaye de Bujumbura.

### **1. Violation du droit à la vie**

- Selon les informations recueillies par SOS-Torture Burundi, le vendredi 6 juin 2025, en journée, le corps sans vie d'un homme non identifié, ligoté à l'aide d'une corde, a été découvert au quartier Karera 2, dans la ville de Gitega.

D'après plusieurs témoignages concordants, la victime aurait été tuée à coups de gourdins par un groupe de personnes en colère, qui la soupçonnaient d'appartenir à un réseau de cambrioleurs ayant récemment dévalisé une habitation du quartier. Le corps de la victime a été transféré à la morgue de l'hôpital régional de Gitega. À la date de rédaction du présent rapport, aucune personne impliquée dans cet acte de justice populaire n'a été identifiée ni interpellée.

SOS-Torture Burundi exprime sa vive préoccupation face à la persistance des actes de justice expéditive au Burundi et exhorte les autorités compétentes à diligenter une enquête impartiale, approfondie et indépendante afin d'identifier et de poursuivre en

justice les auteurs de ce crime, conformément aux normes nationales et aux obligations internationales en matière de protection des droits humains.

- Le dimanche 8 juin 2025, aux environs de 17h40, le corps sans vie de Jean Maniratunga, âgé de 36 ans, a été retrouvé pendu à une corde à l'intérieur de sa maison, située sur la colline Masango, commune de Mutaho, dans la province de Gitega.

Selon les témoignages recueillis auprès du voisinage, Jean Maniratunga, marié et père de trois enfants, aurait été tué ailleurs, avant que son corps ne soit transporté et mis en scène dans son domicile afin de simuler un suicide. La police de Mutaho s'est rendue sur les lieux pour procéder aux premières constatations, et le corps a été transféré à la morgue de l'hôpital communal en vue d'une autopsie.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête impartiale, approfondie et indépendante afin d'identifier, d'arrêter et de traduire en justice les auteurs de ce crime.

- Le lundi 9 juin 2025, dans la matinée, le corps sans vie d'un jeune pêcheur connu sous le nom d'Asmani, âgé de 27 ans, a été retrouvé poignardé au quartier Swahili, dans la ville de Rumonge.

Selon des sources locales, Asmani, marié et père de deux enfants, a été tué dans son quartier à l'arme blanche par des individus non identifiés. Les circonstances et le mobile du meurtre demeurent pour l'instant inconnus.

SOS-Torture Burundi demande l'ouverture d'une enquête approfondie et indépendante afin d'identifier les auteurs de ce crime et de les traduire en justice conformément à la loi.

- Le samedi 14 juin 2025, dans la matinée, des habitants de la transversale 4, sur la colline Nyamitanga, zone Ndava, commune de Buganda, province de Cibitoke, ont découvert les corps sans vie de deux hommes non identifiés, à environ cinq cents mètres de la rivière Rusizi, qui marque la frontière entre le Burundi et la République Démocratique du Congo (RDC).

Selon des témoins oculaires, les deux corps présentaient des traces évidentes de violences et gisaient dans une mare de sang encore frais. L'administrateur communal de Buganda, Pamphile Hakizimana, a ordonné le transfert des dépouilles à la morgue en attendant leur inhumation.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête impartiale, approfondie et indépendante afin d'identifier les auteurs de ce double assassinat et de les traduire en justice conformément à la loi.

## 2. Violation du droit à l'intégrité physique

- Le mercredi 4 juin 2025, aux environs de 20 heures, des Imbonerakure<sup>1</sup> dirigés par le chef de colline de Magara I, Sadiki, ont violemment agressé Ildephonse Mpawenimana, enseignant au lycée communal de Magara, dans la commune de Bugarama, province de Rumonge. La victime, surnommée Tunga-Nyamitwe et membre des Imbonerakure, a été interceptée alors qu'elle rentrait chez lui, près de l'hôpital Saint Georges de Magara.

Les agresseurs l'ont ligoté, violemment frappé et lui ont arraché son téléphone portable. Lors de l'agression, ils lui ont indiqué que l'ordre de le « corriger » venait « d'en-haut ».

---

<sup>1</sup> Membres de la ligue des jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie).

Ildephonse Mpawenimana a été retrouvé ligoté par des passants, qui l'ont transporté à une structure sanitaire locale.

D'après plusieurs sources, cette agression aurait été ordonnée par Anne Marie Nicizanye, directrice du lycée communal de Magara et secrétaire communale du CNDD-FDD de la commune de Muhuta, également candidate députée.

SOS-Torture Burundi demande l'ouverture d'une enquête impartiale et approfondie pour identifier et poursuivre les auteurs de ces actes de torture.

- Le samedi 7 juin 2025, dans la journée, Térance Ndiokubwayo, militant de la coalition « Burundi Bwa Bose », a été violemment agressé par le responsable du CNDD-FDD de la colline Butamenwa, Isaac Ndiokubwayo, accompagné de quatre Imbonerakure : Sylvestre, Guillaume, Amani et Jean-Marie alias Kaberege.

L'agression a eu lieu dans un bistrot de la colline Butamenwa, commune de Nyabikere, province de Karusi. Les assaillants l'ont accusé de ne pas avoir voté pour le CNDD-FDD lors des dernières élections, avant de le frapper violemment et de lui voler une somme de trente mille francs burundais.

Térance Ndiokubwayo a été conduit au centre de santé de Nyabikere pour des soins. Lorsqu'il a tenté de porter plainte à la police locale, celle-ci a refusé de l'enregistrer et l'a redirigé vers le parquet de Karusi.

SOS-Torture Burundi demande l'ouverture d'une enquête impartiale et l'arrestation des auteurs de ces violences.

- Le dimanche 8 juin 2025, vers 20 heures, Vincent Mpfayokurera, membre des Imbonerakure et vendeur de produits BRARUDI, a violemment agressé Jeannette

Irakoze, également vendeuse de boissons BRARUDI, à la 14<sup>ème</sup> avenue de la colline Kirekura, zone Maramvya, commune de Mutimbuzi, province de Bujumbura.

Pris de colère après qu'un client s'est rendu dans la buvette de Jeannette Irakoze, il a exigé qu'elle ferme son établissement. Face au refus de ses clients, il est revenu avec un marteau et a frappé Jeannette Irakoze à la tête à quatre reprises, la plongeant dans l'inconscience.

La victime a été évacuée en urgence à l'hôpital. L'agresseur a été brièvement détenu avant d'être relâché le lendemain.

SOS-Torture Burundi demande sa ré-arrestation et sa poursuite judiciaire conformément à la loi.

- Le dimanche 9 juin 2025, dans la nuit, trois Imbonerakure, Alphonse alias Gasepe, Egide surnommé Binure et un certain Vyubi, dirigés par le chef de colline de Gitwe, zone de Muhuta, province de Rumonge, ont violemment battu un homme connu sous le nom de Bucumi, âgé d'environ 70 ans, à son domicile situé sur la colline de Gitwe, qui se trouve dans un état critique.

Selon des témoins oculaires, ces Imbonerakure l'ont battu pour le punir du fait qu'il avait refusé de leur remettre sa carte d'électeur en vue de pouvoir voter à sa place quelques jours avant la tenue d'élections. Il leur avait simplement rétorqué qu'il ne voulait pas être privé de son droit d'électeur.

Les mêmes sources ont indiqué que Bucumi a déposé une plainte auprès d'un officier de police judiciaire mais qu'aucune mesure n'a été prise pour arrêter les présumés auteurs des lésions corporelles volontaires.

SOS-Torture Burundi appelle à la cessation de l'impunité qui entoure des crimes commis par des jeune de la milice Imbonerakure et à l'arrestation des auteurs de ce crime commis contre ce septuagénaire.

### **3. Violation du droit à la liberté de mouvement : arrestations et détentions arbitraires**

- Le vendredi 13 juin 2025, dans l'après-midi, aux alentours de 14h20, la police a procédé à l'arrestation arbitraire de trois responsables d'associations de rescapés des massacres de 1993 à Kibimba et de 1997 à Buta : Florence Rutamucero, présidente de l'Association des Rescapés du massacre de Kibimba ; André Bizoya, président de l'Association Lumière du Monde (ALM-Buta) ; et Elvis Nshimirimana, expert local au sein de la même organisation. L'arrestation est intervenue alors qu'ils s'apprêtaient à embarquer à l'aéroport international Melchior Ndadaye de Bujumbura pour participer à une réunion régionale sur la paix à Nairobi (Kenya).

Selon des témoins oculaires, les trois responsables faisaient partie d'une délégation de sept personnes participant à l'Assemblée générale du Programme régional du Service Civil pour la Paix (ZFD), soutenu par la coopération allemande (GIZ). Ils ont été interpellés par des agents en civil qui leur ont présenté un mandat d'arrêt sans leur laisser le temps d'en prendre connaissance ni d'en connaître le motif.

Les mêmes sources indiquent que les trois personnes arrêtées ont été transférées et placées en détention au cachot de la police judiciaire à Jabe, dans la ville de Bujumbura, où elles se trouvent toujours détenues.

SOS-Torture Burundi déplore que cette arrestation s'inscrive dans un contexte où certaines victimes des tragédies ayant endeuillé le Burundi continuent d'être persécutées par les autorités. Ces dernières années, plusieurs associations burundaises ont vu leurs activités de commémoration interdites ou sévèrement

restreintes, notamment celles visant à honorer la mémoire des victimes tutsi des années 1990, traduisant une hostilité croissante du pouvoir du CNDD-FDD à l'égard des initiatives mémorielles indépendantes.

L'organisation demande la libération immédiate et sans condition de ces défenseurs des droits humains détenus illégalement.

En conclusion, a période couverte par le présent rapport, du 7 au 14 juin 2025, témoigne une nouvelle fois de la persistance des violations graves des droits humains au Burundi. Les cas documentés révèlent une recrudescence des assassinats, des actes de torture, des violences physiques ciblées, des arrestations arbitraires et des atteintes aux libertés fondamentales, notamment à l'encontre des défenseurs des droits humains et des responsables associatifs.

Les violences perpétrées par des membres des Imbonerakure, souvent avec l'impunité ou la complicité des autorités locales, illustrent le climat d'intolérance politique qui continue de prévaloir dans le pays, particulièrement à la suite des élections récentes. L'arrestation arbitraire des représentants d'associations de rescapés démontre également les restrictions croissantes imposées aux initiatives mémorielles indépendantes et au travail de la société civile.

SOS-Torture Burundi réitère son appel aux autorités burundaises pour qu'elles mettent un terme à l'impunité, ouvrent des enquêtes impartiales et indépendantes sur l'ensemble des violations documentées et traduisent en justice les auteurs de ces crimes conformément aux obligations nationales et internationales du Burundi en matière de droits humains.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.